



**Ontario**

**Deposit Insurance  
Corporation of Ontario**

**Société ontarienne  
d'assurance-dépôts**

## **RAPPORTS D'INFORMATION MENSUEL ET ANNUEL**

**Sommaire des changements des exigences de rapport**

Novembre 2010

# RAPPORTS D'INFORMATION MENSUEL ET ANNUEL

## Sommaire des changements des exigences de rapport

---

### **ENCAISSE ET PLACEMENTS**

L'information était auparavant groupée selon la date d'échéance (p. ex. 100 jours ou moins) et était utilisée principalement pour surveiller la liquidité. L'information sera maintenant groupée en fonction de la pondération du risque de l'actif définie dans les Règlements. Des détails supplémentaires seront requis pour les placements affectés d'une pondération de risque de 100 % (zone A28). [\[lien aux tableaux\]](#)

### **ENCAISSE DÉTENUE À DES FINS DE LIQUIDITÉ**

L'encaisse détenue à des fins de liquidité dans chacune des catégories encaisse et placement sera recueillie séparément [\[Lien au tableau\]](#)

### **DÉPÔTS DE COURTIERS**

Pour aider la SOAD à surveiller les sources de financement, les caisses populaires devront fournir un relevé des dépôts provenant des courtiers. [\[Lien au tableau\]](#)

### **PRÊTS COMMERCIAUX ET AGRICOLES**

L'information portant sur les prêts commerciaux sera élargie de façon à inclure les tableaux ci-dessous. L'obligation de déclarer cette information a été communiquée pour la première fois dans la Note d'orientation sur les prêts de la SOAD, publiée en février 2007.

#### **Cotation du risque**

Les caisses populaires sont censées employer un système de cotation du risque pour tous les prêts autres que les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels. Le tableau de cotation groupe les prêts commerciaux et agricoles selon le système de cotation de six catégories élaboré par un groupe de travail de l'industrie "le groupe de travail" en 2005 et présenté dans le Manuel de référence de la SOAD. [\[Lien au tableau\]](#)

#### **Concentration dans une industrie**

Le groupe de travail a recommandé de classer les prêts commerciaux et agricoles selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). La SOAD a adopté cette recommandation et les caisses populaires seront tenues de déclarer le montant total des prêts commerciaux et agricoles en se servant des catégories d'industries du SCIAN, énumérées ci-dessous.

[\[Lien au tableau\]](#)

#### **Prêts syndiqués**

Les caisses populaires devront déclarer les cinq prêts syndiqués les plus importants et indiquer la cote de risque attribuée. [\[Lien au tableau\]](#)

#### **Prêts importants**

Les caisses populaires sont tenues d'indiquer le nombre et la valeur totale des prêts importants en cours autorisés. [\[Lien au tableau\]](#)

#### **Prêts pondérés en fonction du risque**

La pondération de risque pour tous les éléments d'actif, définie dans les Règlements, y compris les prêts, a été intégrée dans les formulaires révisés des Rapport d'information mensuel (RIM) et Rapport d'information annuel (RIA). [\[Lien au tableau\]](#)

### **CAPITAL RÉGLEMENTAIRE**

Pour une amélioration de la transparence en ce qui concerne le capital réglementaire, les formulaires révisés du RIM et du RIA comprendront le calcul détaillé du capital réglementaire, y compris les ratios de levier et BRI. Les zones de ce tableau sont, pour la plupart, remplies automatiquement à partir des valeurs déclarées dans d'autres sections du formulaire. [\[Lien au tableau\]](#)

# RAPPORTS D'INFORMATION MENSUEL ET ANNUEL

## Sommaire des changements des exigences de rapport

---

### **ACTIVITÉS HORS BILAN**

Un tableau a été ajouté aux formulaires pour calculer la valeur de certains éléments d'actif selon le facteur de pondération de risque attribué conformément au Règl. de l'Ont. 237/09, paragraphes 18(3) à 18(6).[Lien au tableau](#)

# Annexe des tableaux

## Encaisse et placements

### Encaisse et dépôts

		Montant	Facteur de pondération du risque
Encaisse	A01 ▶	18 220 826 \$	0,00 %
Dépôts auprès d'une fédération, Central 1, FCDQ ou CCD	A03 ▶	115 398 200 \$	0,00 %
Dépôts auprès d'une institution de dépôts au Canada (p. ex. banques et sociétés de fiducie)	A05 ▶	178 035 271 \$	20,00 %
Chèques et autres effets en circulation	A07 ▶	1 000 000 \$	20,00 %
<b>Total de l'encaisse et des dépôts</b>	<b>A09 ▶</b>	<b>312 654 297 \$</b>	

### Placements

		Montant	Facteur de pondération du risque
Titres émis par le gouvernement fédéral (y compris les organismes publics)	A10 ▶	\$	0,00 %
Titres émis par le gouvernement d'une province (y compris les organismes publics)	A12 ▶	\$	0,00 %
Placements comptabilisés suivant la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.	A14 ▶	\$	0,00 %
Titres adossés à des hypothèques et garantis par la SCHL	A16 ▶	\$	0,00 %
Papier commercial, acceptations de banque et instruments semblables garantis par une institution de dépôts au Canada	A18 ▶	\$	20,00 %
Titres émis par une municipalité	A20 ▶	\$	20,00 %
Titres émis par une commission/un conseil scolaire, une université, un hôpital, etc.	A22 ▶	\$	20,00 %
Titres garantis par des hypothèques NON garanties par la SCHL	A24 ▶	\$	35,00 %
Capital social à une fédération	A26 ▶	\$	100,00 %
Autres placements	A28 ▶	\$	100,00 %
<b>Total des placements</b>	<b>A30 ▶</b>	<b>\$</b>	

### Autres placements

Catégorie de placements	Montant global en dollars			Plus gros placement individuel		
	Coût	Valeur comptable	Nom	Coût	% du capital	Valeur comptable
Actions	A32 ▶	A33 ▶	A34 ▶	A35 ▶	A36 ▶	A37 ▶
Fiducies de revenu	A38 ▶	A39 ▶	A40 ▶	A41 ▶	A42 ▶	A43 ▶
Fonds communs de placement	A44 ▶	A45 ▶	A46 ▶	A47 ▶	A48 ▶	A49 ▶
Obligations de société	A50 ▶	A51 ▶	A52 ▶	A53 ▶	A54 ▶	A55 ▶
Autres titres d'emprunt	A56 ▶	A57 ▶	A58 ▶	A59 ▶	A60 ▶	A61 ▶
Dérivés	A62 ▶	A63 ▶	A64 ▶	A65 ▶	A66 ▶	A67 ▶
Autres placements	A68 ▶	A69 ▶	A70 ▶	A71 ▶	A72 ▶	A73 ▶
<b>Coût total des autres placements</b>	<b>A74 ▶</b>	<b>A75 ▶</b>	<b>\$</b>			

# Annexe des tableaux

## Encaisse détenue à des fins de liquidité

### Liquidité

		Montant détenu à des fins de liquidité	Facteur de pondération du risque
Argent comptant détenu à des fins de liquidités	A02	\$	0,00 %
Dépôts auprès d'une fédération, Central 1, FCDQ ou CCD, détenus à des fins de liquidités	A04	\$	0,00 %
Dépôts auprès d'une institution de dépôts au Canada (p. ex. banques et sociétés de fiducie), détenus à des fins de liquidités	A06	\$	20,00 %
Chèques et autres effets en circulation détenus à des fins de liquidités	A08	\$	20,00 %
Titres émis par le gouvernement fédéral (y compris les organismes publics) et détenus à des fins de liquidités	A11	\$	0,00 %
Titres émis par le gouvernement d'une province (y compris les organismes publics) et détenus à des fins de liquidités	A13	\$	0,00 %
Placements comptabilisés suivant la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et détenus à des fins de liquidités	A15	\$	0,00 %
Titres adossés à des hypothèques et garantis par la SCHL, qui sont détenus à des fins de liquidités	A17	\$	0,00 %
Papier commercial, acceptations de banque et instruments semblables garantis par une institution de dépôts au Canada et détenus à des fins de liquidités	A19	\$	20,00 %
Titres émis par une municipalité et détenus à des fins de liquidités	A21	\$	20,00 %
Titres émis par une commission/un conseil scolaire, une université, un hôpital, etc., et détenus à des fins de liquidités	A23	\$	20,00 %
Titres garantis par des hypothèques NON garanties par la SCHL, et détenus à des fins de liquidités	A25	\$	35,00 %
Parts sociales dans une fédération détenues à des fins de liquidités	A27	\$	100,00 %
Autres placements détenus à des fins de liquidités	A29	\$	100,00 %

## Dépôts de courtiers

La politique de la caisse populaire autorise-t-elle le recours à des dépôts de courtiers?	D11	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Dans l'affirmative, quelle est la limite prévue dans la politique, exprimée en pourcentage des dépôts?	D12	%
Veuillez indiquer la valeur monétaire des dépôts de courtiers à la fin de la période de déclaration	D13	\$
Pourcentage des dépôts de courtiers par rapport au total des dépôts	D14	%

Nom du courtier	Montant des dépôts	
Courtier 1	D15	D16
Courtier 2	D17	D18
Courtier 3	D19	D20

## Cotes de risque pour les prêts commerciaux et agricoles (Catégorie 2 seulement)

### Évaluation du risque - Prêts commerciaux et agricoles (Catégorie 2 seulement)

Cote de risque	Commerciaux		Agricoles		Total	
	Nbre de prêts	Montant	Nbre de prêts	Montant	Nbre de prêts	Montant
Sans risque de défaut	L99	L100	L101	L102	L103	L104
Faible	L105	L106	L107	L108	L109	L110
Modéré	L111	L112	L113	L114	L115	L116
Mise en garde (Liste de surveillance)	L117	L118	L119	L120	L121	L122
Peu satisfaisant	L123	L124	L125	L126	L127	L128
Inacceptable	L129	L130	L131	L132	L133	L134
<b>TOTAL</b>	L135	L136	L137	L138	L139	L140

# Annexe des tableaux

## Prêts selon les catégories du SCIAN (Catégorie 2 seulement)

### Prêts par catégories d'industries du SCIAN (Catégorie 2 seulement)

	# of loans		Exposition (\$)	
SCIAN - Agriculture (11)	L230		L231	\$
SCIAN - Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (21)	L232		L233	\$
SCIAN - Services publics (22)	L234		L235	\$
SCIAN - Construction (23)	L236		L237	\$
SCIAN - Fabrication (31-33)	L238		L239	\$
SCIAN - Commerce de gros (41)	L240		L241	\$
SCIAN - Commerce de détail (44-45)	L242		L243	\$
SCIAN - Transport et entreposage (48-49)	L244		L245	\$
SCIAN - Industrie de l'information et industrie culturelle (51)	L246		L247	\$
SCIAN - Finance et assurances (52)	L248		L249	\$
SCIAN - Services immobiliers (53)	L250		L251	\$
SCIAN - Services professionnels, scientifiques et techniques (54)	L252		L253	\$
SCIAN - Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	L254		L255	\$
SCIAN - Sociétés d'administration (56)	L256		L257	\$
SCIAN - Services d'enseignement (61)	L258		L259	\$
SCIAN - Soins de santé et assistance sociale (62)	L260		L261	\$
SCIAN - Arts, spectacles et loisirs (71)	L262		L263	\$
SCIAN - Hébergement et services de restauration (72)	L264		L265	\$
SCIAN - Autres services (81)	L266		L267	\$
SCIAN - Administrations publiques (91)	L268		L269	\$
<b>SCIAN - Total</b>	<b>L270</b>		<b>L271</b>	<b>\$</b>

## Prêts syndiqués

Montant total	Prêts impayés (#)	Prêts impayés (\$)	Prêts arriérés (#)	Prêts arriérés (\$)
L201	L202	\$	L203	L204 \$

Cinq plus gros prêts	Montant initial (\$)	Montant impayé (\$)	Cote de risque	Caisse syndicataire en charge (O/N)	Si non, indiquez le nom de la caisse populaire
1	L205	L206	L207	L208 <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> N/D	L209
2	L210	L211	L212	L213 <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> N/D	L214
3	L215	L216	L217	L218 <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> N/D	L219
4	L220	L221	L222	L223 <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> N/D	L224
5	L225	L226	L227	L228 <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> N/D	L229

# Annexe des tableaux

## Prêts importants

### Exposition aux prêts importants

Montant	Personnels		Commerciaux		Agricoles		Institutionnels			
	#	\$M	#	\$M	#	\$M	#	\$M	\$M	
Supérieur à 1 M\$	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Supérieur à 5 M\$	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Supérieur à 10 M\$	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Supérieur à 25 M\$	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Total</b>		\$		\$		\$		\$		\$

### Prêts pondérés en fonction du risque (Catégorie 2 seulement)

				Montant	Facteur de pondération du risque
Créances garanties par de l'argent comptant, les dépôts des membres ou des titres émis par le gouvernement				<input type="text"/>	0,00 %
Créances sur les gouvernements fédéral ou provincial, ou garanties par eux				<input type="text"/>	0,00 %
Créances sur un conseil scolaire, une université, un hôpital, etc. (prêts institutionnels)				<input type="text"/>	20,00 %
Prêts personnels				<input type="text"/>	75,00 %
Prêts agricoles				<input type="text"/>	75,00 %
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels assurés en vertu de la LNH, garantis ou assurés par un organisme public ou assurés par un assureur hypothécaire agréé et garantis par le gouvernement du Canada				<input type="text"/>	0,00 %
Prêts hypothécaires résidentiels - Non assurés				<input type="text"/>	35,00 %
Prêts hypothécaires résidentiels - Non assurés (en souffrance depuis 90 jours ou plus)				<input type="text"/>	100,00 %
Prêts hypothécaires assurés par un assureur hypothécaire agréé (sans cote de crédit) et non garantis par le gouvernement du Canada				<input type="text"/>	100,00 %
Autre système de pondération du risque en vigueur (basé sur une agence de notation externe)	DBRS	S&P/FITCH	Moody's		
	AAA à AA (bas)	AAA à AA -	Aaa à Aa3	<input type="text"/>	20,00 %
	A (haut) à A (bas)	A+ à A-	A1 à A3	<input type="text"/>	50,00%
	BBB (haut) à B (bas)	BBB+ à B-	Ba1 à B3	<input type="text"/>	100,00%
	CCC	Au-dessous de B-	Au-dessous de B3	<input type="text"/>	150,00%
<b>Prêts commerciaux</b>					
Autorisations qui ne dépassent pas le moindre de 0,035 % de l'actif et de 1,25 M\$				<input type="text"/>	75,00 %
Autorisations supérieures à 0,035 % de l'actif ou à 1,25 M\$				<input type="text"/>	100,00 %
Autre système de pondération du risque en vigueur (basé sur une agence de notation externe)	DBRS	S&P/FITCH	Moody's		
	AAA à AA (bas)	AAA à AA -	Aaa à Aa3	<input type="text"/>	20,00 %
	A (haut) à A (bas)	A+ à A-	A1 à A3	<input type="text"/>	50,00 %
	BBB (haut) à B (bas)	BBB+ à B-	Ba1 à B3	<input type="text"/>	100,00 %
	CCC	Au-dessous de B-	Au-dessous de B3	<input type="text"/>	150,00 %
Autres prêts				<input type="text"/>	100,00 %
<b>Total des prêts nets</b>					\$

# Annexe des tableaux

## Capital réglementaire

### Capital réglementaire

		Montant
Capital brut de catégorie 1 (E28)	RW01 ▶	\$
<b>Soustraire:</b>		
Achalandage	RW02 ▶	\$
Actif incorporel	RW03 ▶	\$
Placements dans des filiales qui sont des institutions financières	RW04 ▶	\$
Perte nette accumulée non réalisée après impôt sur les titres de participation disponibles à la vente	RW05 ▶	\$
Profit résultant d'une variation de la juste valeur d'une propriété, usine, équipement utilisés par la caisse et inclus dans les bénéfices non répartis (C58)	RW05.1 ▶	\$
Capital net de catégorie 1	RW06 ▶	\$
Capital supplémentaire de catégorie 2 (E32)	RW07 ▶	\$
<b>Ajouter:</b>		
Provision collective (à concurrence de 0,75 % de l'actif ou de 1,25 % de l'APR)	RW08 ▶	0 \$
Gain net accumulé non réalisé après impôt sur les titres de participation disponibles à la vente	RW09 ▶	\$
Total du capital de catégorie 2	RW10 ▶	0 \$
Partie admissible du capital de catégorie 2 (à concurrence de 100 % du capital net de catégorie 1)	RW11 ▶	0 \$
<b>Total du capital réglementaire</b>	RW12 ▶	0 \$

## Ratio BRI (Catégorie 2)

### Ratio BRI (Catégorie 2)

F_Operational Risk (Class 2 only)		Montant
Revenu net d'intérêt, de placement et autres revenus - Année 1	RW13 ▶	\$
Revenu net d'intérêt, de placement et autres revenus - Année 2	RW14 ▶	\$
Revenu net d'intérêt, de placement et autres revenus - Année 3	RW15 ▶	\$
Revenu net d'intérêt, de placement et autres revenus - Moyenne	RW16 ▶	\$
<b>F_Interest Rate Risk (Class 2 only)</b>		<b>F_Latest Quarter</b>
Expositions déclarées (\$)	RW17 ▶	\$
<b>F_Capital Adequacy Calculations % (Class 2 only)</b>		
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	RW18 ▶	\$
Équivalent pondéré en fonction du risque opérationnel	RW19 ▶	\$
Équivalent pondéré en fonction du risque de taux d'intérêt	RW20 ▶	\$
<b>Total des équivalents pondérés en fonction des risques</b>	RW21 ▶	\$
Ratio de capital pondéré en fonction des risques (Bâle II)	RW22 ▶	%
Capital réglementaire minimum	RW22.1 ▶	8,00 %
Capital supplémentaire pondéré en fonction des risques	RW23 ▶	-8,00 %
Capital supplémentaire pondéré en fonction des risques, exprimé en % du capital minimum	RW24 ▶	-100,00 %
Ratio de capital (test du ratio de levier)	RW27 ▶	%

# Annexe des tableaux

## Activités hors bilan

		Valeurs globales pondérées en fonction des risques - N01 à N06	Facteur de conversion
Substituts directs du crédit (p. ex. garanties et lettres de crédit de soutien)	N01 ▶	<input type="text"/>	\$ 100,00 %
Opérations de vente et de rachat, et achats à terme d'actifs	N02 ▶	<input type="text"/>	\$ 100,00 %
Provisions pour imprévus liés à des transactions (p. ex. garanties de bonne exécution, cautionnement de soumission)	N03 ▶	<input type="text"/>	\$ 50,00 %
Engagements (échéance initiale de > 1 an ou sans échéance et annulable avec préavis)	N04 ▶	<input type="text"/>	\$ 50,00 %
Provisions pour imprévus liés au commerce	N05 ▶	<input type="text"/>	\$ 20,00 %
Engagements (échéance initiale d'au plus 1 an)	N06 ▶	<input type="text"/>	\$ 20,00 %
Engagements annulables sans condition et sans préavis	N07 ▶	<input type="text"/>	\$ 0,00 %
Autres (prêts titrisés, fonds communs de placement, etc.)	N08 ▶	<input type="text"/>	\$ 0,00 %
<b>Total des actifs hors bilan</b>	N09 ▶		\$